

**Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 27 novembre 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	20

Date de la convocation :
Le 21 novembre 2014

Date d'affichage
03 DEC. 2014

Objet de la délibération :

**Autorisation au
Président de signer le
contrat de concession
avec SICAE-Oise**

L'an deux mille quatorze, le vingt sept novembre.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis et WARIN Gérard.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GAGE Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Secrétaire : Madame TROUVAIN Corinne

Vu l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz en application de l'article 6 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 36 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 précitée, négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions.

Considérant qu'il est possible d'unifier les contrats existants précédemment à la création du SEZEO en un contrat unique,

Considérant le travail effectué au niveau du cahier des charges,

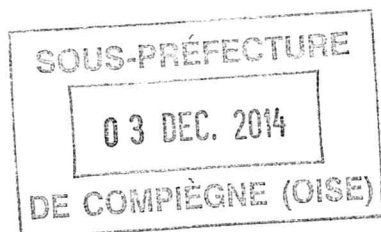
Monsieur le Président

Demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer le contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique avec SICAE-Oise, contrat d'une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique avec SICAE-Oise, contrat conclu pour 30 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.



Le Président,
Olivier FERREIRA

